



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023**

Nombre de membres composant 33
le Conseil

Nombre de membres présents à 21
la séance

Nombre de membres représentés 11

Nombre de membres non 1
représentés

Le mercredi 13 décembre 2023 à 19h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Chantal DURAND, Monsieur Michel DESTOUCHES, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Corinne FIORENTINO donne procuration à Monsieur Maxime OUANOUNOU, Monsieur Laurent OTTAVI donne procuration à Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES donne procuration à Madame Stéphanie BRANCO, Madame Murielle VILLETELLE donne procuration à Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS donne procuration à Monsieur Jérôme TAGNON, Monsieur Julien KARAM donne procuration à Madame Chantal DURAND, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Laura MANACH donne procuration à Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Jean-François CLAIR donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ(S) :

Madame Luisa DOLOGUELE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Maxime OUANOUNOU

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 20

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2022

PREAMBULE - Monsieur Olivier DOSNE, Maire

Mes chers collègues,

Pour commencer, je tiens à vous rappeler que certaines informations contenues dans les rapports d'activité présentés sont soumises d'une part au secret des affaires et d'autre part à la réglementation

sur la protection des données personnelles. Ces informations vous sont communiquées au titre de votre droit d'information en tant qu'élu. Il vous appartient de ne pas les diffuser.

En application des articles L. 1411-3 et L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous avons été rendus destinataires des rapports d'activité pour 2021 de nos délégataires, des syndicats intercommunaux auxquels la commune est adhérente qui sont qualifiés d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale ainsi que des syndicats mixtes auxquels la commune est adhérente.

Vous avez pu prendre connaissance de ces rapports qui sont tous en lignes ainsi que de la note de synthèse qui explicite les faits marquants pour 2022 de chacun d'entre eux :

Marchés d'approvisionnement - société Mandon

La Ville de Joinville-le-Pont a délégué à la société MANDON, par délibération en date du 13 décembre 2016, le service public d'exploitation de ses deux marchés forains. Cette DSP s'étant terminée le 30 juin 2022, après prolongation par avenant d'une durée de 6 mois, la Ville a ensuite confié la gestion de ses marchés forains à la société Mandon dans le cadre de marchés de prestations de service, afin de permettre la continuité du service le temps que la procédure de DSP soit relancée.

Le service public d'exploitation des marchés forains n'ayant été délégué que pour les 6 premiers mois de l'année 2022, ce rapport de gestion ne couvre que la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2022.

La société Mandon a donc été en charge sur cette période de la gestion des deux marchés organisés sur la commune : le marché se tenant sur l'avenue Gallieni, les mercredis et samedis matins, et le marché se tenant sur la place du 8 mai 1945, les jeudis et dimanches matins. Ces marchés ont une clientèle familiale, essentiellement joinvillaise mais accueillent également, pour une moindre part, des clients en provenance des villes avoisinantes.

En 2022, le marché Gallieni accueilli près de 90 commerçants, soit en moyenne 39 abonnés principalement alimentaires et 32 volants par séance. Les secteurs d'activité les plus représentés chez les abonnés ont été la vente de fruits et légumes (22 %), de viande y compris chevaline (12 %), de beurre-œufs-fromages (8 %), de poisson et de charcuterie (6 %). Six nouveaux abonnés ont rejoint le marché en 2022.

Le marché de la place du 8 mai 1945 a accueilli une cinquantaine de commerçants, soit 26 abonnés dont 25 alimentaires et 20 volants en moyenne par séance. Les secteurs d'activités les plus représentés chez les abonnés ont été la vente de fruits et légumes (25 %), de poisson et de viande (9 %), de beurre-œufs-fromages, d'olives et fruits secs, de volailles rôties et de produits régionaux (6 % chacun). Cinq nouveaux abonnés ont rejoint le marché en 2022.

Pour le bon fonctionnement de ces marchés, la société Mandon a employé un placier, 1 chauffeur et 9 monteurs, chacun de ces corps de métiers bénéficiant d'un ou de deux remplaçants.

Après une année 2021 dont l'activité s'était déroulée en pointillés en raison des fermetures imposées par la crise sanitaire liée au COVID 19, les marchés ont pu se tenir normalement en 2022. Le traditionnel programme d'animations a pu reprendre son cours, afin de renforcer l'attractivité des marchés du samedi et du dimanche. Deux animations ont eu lieu sur la période :

- samedi 26 et dimanche 27 mars 2022 : dans le cadre d'une animation sur le développement durable, des sacs cabas réutilisables en coton, siglés « marchés de Joinville », ont été distribués à la clientèle.
- samedi 28 et dimanche 29 mai 2022, dans le cadre d'une animation à l'occasion de la fête des mères, 300 chéquiers d'une valeur de 30 € ont été vendus au prix de 15 €.

Le compte d'exploitation des marchés enregistre en recettes, sur les 6 premiers mois de l'année 2022, un chiffre d'affaires TTC net (droits de place moins redevances) de 239 600 €, contre 457 700 € sur la totalité de l'exercice 2021. Pour mémoire, le chiffre d'affaires de l'année 2021 avait été minoré par les fermetures partielles, qui ont impacté l'activité du marché entre le 20 mars et le 19 mai.

Pour ces mêmes raisons auxquelles s'ajoutent la recrudescence de l'inflation, qui a gonflé les factures d'électricité, de fournitures de petits matériels, d'assurances et la masse salariale, le montant des charges constatées sur le premier trimestre 2023 est en forte progression (222 000 € contre 403 000 € sur la totalité de l'année 2021). Le déficit d'exploitation des marchés s'est alors creusé, passant de 22 260 € sur l'année 2021 à 22 830 € à la fin du 1^{er} trimestre 2022.

Gestion de la crèche Les Petits Chéris – société La Maison Bleue

Le multi-accueil Les Petits Chéris a ouvert le 2 janvier 2017. Sa gestion a été confiée par délégation de service public (DSP) à l'entreprise de crèche La Maison Bleue, pour une période allant du 2 janvier 2017 au 31 août 2023. Une procédure de renouvellement de la DSP a donc été lancée fin 2022. La Maison Bleue ayant formulé l'offre la mieux disante, elle a été retenue comme délégataire à compter du 1^{er} septembre 2023, pour une nouvelle période de 5 ans.

La capacité d'accueil de cet établissement a été accrue à la rentrée 2021 : elle est désormais de 37 enfants, contre 30 dans l'agrément initial de 2017. Huit d'entre eux sont accueillis dans le cadre de « berceaux d'entreprises ». La crèche n'accueille contractuellement que des bébés joinvillais, même sur les places réservées aux entreprises. Les enfants bénéficient d'un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, du lundi au vendredi de 8h à 19h30 (11h1/2 d'amplitude quotidienne). Au 31 décembre 2022, 82 % des enfants étaient accueillis dans le cadre d'un accueil régulier.

En 2022, la crèche a accueilli 68 enfants issus de 63 familles joinvillaises, contre 64 enfants issus de 57 familles joinvillaises en 2021, pour un taux d'occupation réel de 70 % %. Au 31 décembre 2022, 67 % des enfants nouvellement accueillis avaient entre 13 et 24 mois.

En 2022, la participation familiale moyenne est de 2,66 €, pour une facture mensuelle moyenne de 459,62 €.

Au 31 décembre 2021, le taux d'encadrement de la crèche est réglementaire mais traduit les difficultés de la profession à recruter : l'absence de la seconde EJE prévue par la DSP a été compensée par des recrutements supplémentaires de professionnels auprès des enfants.

Le personnel comprend :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants
- 3 auxiliaires de puériculture, contre 2,4 en 2021
- 6 agents auprès d'enfants (CAP), contre 5 en 2021
- 2 agents polyvalents
- 1 responsable santé et accueil inclusif (0,3 ETP) et 1 psychologue (0,6 ETP)

La directrice de la crèche a bénéficié d'une formation « parcours directeur » de 92 h et un agent auprès d'enfant d'une formation de « faisant fonction d'auxiliaire de puériculture » de 81 h. Les autres professionnels de la crèche ont bénéficié de 130 h de formation. Deux journées pédagogiques ont été organisées à l'attention de tout le personnel. La crèche a également accueilli 4 stagiaires.

Les familles sont invitées à participer à la vie de la crèche dans le cadre de réunions de rentrée (1 par section), de cafés parents et de réunions festives comme la fête de Noël ou le festival des parents. Les parents bénéficient également de l'application « A la crèche », un outil développé par La Maison Bleue, pour s'informer de toutes les actualités relatives à la vie de la crèche.

Une enquête de satisfaction à laquelle plus de 40% des parents ont répondu (15 sur 35) fait apparaître un taux de satisfaction de 73,3 % de parent satisfaits ou très satisfaits des conditions d'accueil de leur enfant.

En 2022, le compte de résultat de la crèche de Joinville fait état de produits d'exploitation (participations familiales, subventions Caf, autres subventions et compensation financière de la commune) s'élevant à 549 200 €, contre 531 000 € en 2021. La progression des charges diverses en raison de l'inflation (couches, produits d'entretien et d'hygiène, fournitures pédagogiques, licences informatique, etc. et frais de siège) a généré un déficit d'exploitation de 65 500 €.

Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois

Composé de 90 élus issus des différentes communes, le Conseil de territoire se réunit tous les deux ou trois mois afin de délibérer sur les grands projets et orientations stratégiques du Territoire. Chaque commune dispose d'un nombre de conseillers de territoire proportionnel à sa population.

Au nombre de 6, les commissions thématiques examinent les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Conseil de territoire dans leur domaine et peuvent proposer des modifications aux projets de délibérations ou encore formuler tout avis.

- Commission Urbanisme, Aménagement, Habitat et Politique de la Ville

- Commission Développement économique et Emploi
- Commission Environnement, Eau et Assainissement
- Commission Transports, Mobilité
- Commission Finances, Administration Général
- Commission Culture, Sport, Tourisme

Au 31 décembre 2022, l'EPT emploie 307 agents.

Le rapport ci-joint présente une activité 2022 particulièrement dense. Nous retiendrons pour Joinville-le-Pont, les travaux d'assainissement suivants :

- Mise en séparatif du quartier de Polangis - Phase 1 : 3,3 M € TTC
- Avenue Arago : création d'un réseau EU (entre Mozart et Marceau et entre Anjou et G Môquet) et remplacement du réseau EP (entre Mozart et Marceau)
- Avenue Marceau (entre Arago et Polangis) : création d'antennes EP afin de déconnecter des avaloirs du réseau EU
- Avenue Oudinot (entre Frères Lumière et Henri) : création d'un réseau EU
- Avenue Jamin
- Rue Etienne Pegon
- Impasse Bretigny : création réseau d'eaux pluviales : 171 000 € TTC

Par ailleurs l'EPT a signé une convention avec la DIRIF relatif à la requalification de l'assainissement des autoroutes A4 et A86, sur l'intégralité du Territoire Paris Est Marne&Bois, depuis Villiers-sur-Marne à l'Est et Maisons-Alfort au Sud et jusqu'à Charenton-le-Pont. Les études qui ont été réalisées en 2022/2023 donneront ainsi lieu à des travaux sur Joinville-le-Pont en 2024 avant les Jeux Olympiques pour un montant de 11 Meuros.

Enfin en 2022, l'EPT a travaillé à l'élaboration du PLU intercommunal et a approuvé le RLPI le 5 juillet.

Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Né à l'aube du XXème siècle avec l'objectif principal d'assurer la distribution du gaz d'éclairage, dans la banlieue parisienne, le Sigeif est l'une des premières illustrations de l'intercommunalité. Interlocuteur de référence, le Sigeif représente et défend le service public de la distribution publique du gaz et de l'électricité en Île-de-France pour 5,6 millions d'habitants pour 188 collectivités d'Ile-de-France.

Joinville est adhérente pour le gaz (1ère adhésion : 31 décembre 1903 - 2ème adhésion : 13 février 1934). Le Syndicat veille à ce que le concessionnaire GRDF (Gaz Réseau Distribution France, filiale à 100% de GDF) s'acquitte des missions de service public qui lui sont confiées (continuité de fourniture, égalité de traitement des usagers, état technique des réseaux, qualité de l'énergie distribuée....).

Nous vous rappelons que les recettes de la concession proviennent essentiellement des factures d'acheminement des quantités de gaz livrées aux clients par les différents fournisseurs. Ces factures sont établies sur la base des tarifs calculés nationalement et publiés par les pouvoirs publics sur proposition de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Les charges correspondent aux charges liées à l'exploitation et à l'entretien des réseaux, essentiellement des charges de main d'œuvre et des achats de prestations. Le syndicat n'ayant aucune fiscalité propre, ses recettes proviennent des redevances versées par les concessionnaires.

Une synthèse du rapport annuel 2022 est joint à la présente délibération.

Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication

Créé en 1924, le SIPPEREC regroupe 119 adhérents pour le compte desquels il exerce quatre compétences. En effet, à la compétence fondatrice de l'électricité se sont ajoutées trois autres compétences optionnelles (énergie renouvelable, réseaux et services numériques, infrastructure de

recharge pour véhicules électriques). Le syndicat s'est par ailleurs transformé en Syndicat Mixte ouvert permettant l'adhésion de tous types de collectivité.

Joinville-le-Pont est adhérente à la compétence électricité et depuis fin 2014 à la compétence réseaux et services numériques.

Nous rappelons que le SIPPEREC ne perçoit pas de recettes fiscales, et les villes adhérentes n'apportent pas de cotisation. Les prestations spécifiques (groupements de commandes, conventions...) sont rémunérées par les bénéficiaires. La plus grande partie des ressources du syndicat provient des contrats de concessions. En ce qui concerne EDF-ERDF, il s'agit du versement de redevances.

Le syndicat gère principalement la délégation de service public de la distribution d'électricité (ERDF, filiale à 100% d'EDF), mais aussi : l'appui à l'action sociale des CCAS pour l'accès à l'électricité, le subventionnement des travaux liés à l'électricité dans les communes, la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux de distribution électrique, la gestion de parcs d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore, le développement des énergies renouvelables, (photovoltaïque), le contrôle de la taxe d'électricité, la gestion de l'électricité et la maîtrise des consommations des collectivités.

Il s'agit de la 1ère concession de France pour 84 collectivités représentant 5% de la consommation électrique française, 1,92 millions de points de livraison.

La réorganisation des activités d'EDF a conduit à la création d'une structure distincte au 1er janvier 2008 dévolue aux seules activités de distribution (ERDF devenu ENEDIS). En conséquence, la concession doit désormais distinguer deux compétences assurées par deux concessionnaires : le service public de distribution confié à ENEDIS et le service public de fourniture aux tarifs réglementés confié à EDF.

Le rapport joint à la présente délibération détaille les actions du syndicat pour l'année 2022. On portera une attention particulière au chapitre II relatif à la compétence électricité.

SAVM (Syndicat Autolib' Velib' Métropole)

Non transmis à ce jour.

Le Syndicat intercommunal cimetière crématorium Valenton

Le Syndicat créé en 1957 a pour objet l'exploitation et la gestion du cimetière intercommunal et du crématorium de la Fontaine Saint Martin. Il exerce ses compétences pour le compte des huit communes adhérentes (Charenton-le-Pont, Nogent-sur-Marne, Saint-Maurice, Créteil, Joinville-le-Pont, Maisons-Alfort, Saint-Maur-des-Fossés, Bonneuil-sur-Marne).

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2022 est de 1 543 (exhumations et boîtes à ossements inclus), soit une diminution de 9,07 % par rapport à l'année précédente. Cette baisse du nombre de crémations est attribuée à un retour à la normale, après une année 2020 exceptionnelle du fait de la crise sanitaire du COVID-19.

Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne a été créé en 1905. Devenu syndicat mixte, il a pour objet, l'organisation, la gestion et le contrôle du service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, au lieu et place des communes et des établissements publics de coopération intercommunale adhérents. On compte 108 adhérents.

Le bilan démographique 2022 publié par l'Insee le 17 janvier 2023 montre un ralentissement de la croissance de la population française. Le nombre des naissances a atteint un point bas historique tandis que le nombre de décès reste élevé depuis 2020.

Au 1er janvier 2023, la France compte 68,0 millions d'habitants (65,8 millions en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer). En 2022, la population a augmenté de 0,3% (comme en 2020 et en 2021) alors qu'elle augmentait de 0,4% par an de 2014 à 2019.

Dans le même temps, 667 000 personnes sont décédées en France en 2022. C'est 5 000 personnes de plus qu'en 2021, 2 000 de moins qu'en 2020, année marquée par l'épidémie de Covid-19, et 54 000 de plus qu'en 2019. Cette hausse notable entre 2019 et 2022 est due au vieillissement et à la hausse de la population (générations du baby boom) mais aussi à la poursuite de la pandémie de Covid-19 et aux canicules de l'été 2022.

DES POMPES FUNÈBRES

Convois funéraires assurés par le délégataire OGF (enseigne commerciale PFC) :

- 4 966 obsèques contre 4 923 en 2021, dont :
 - 1 566 au tarif forfaitaire négocié par le SIFUREP (898 familles ont bénéficié du forfait inhumation, 668 familles ont bénéficié du forfait crémation),
 - 310 obsèques de personnes sans ressources,
 - 179 obsèques d'enfants de moins de 1 an.

Crémations et Admissions assurées par les différents délégataires du SIFUREP :

Les 5 crématoriums gérés ont réalisé plus de 9 207 crémations
Les 2 chambres funéraires ont totalisé 2 354 admissions

Le SIFUREP gère et contrôle 8 contrats de délégation de service public :

- le contrat de délégation du service extérieur des pompes funèbres attribué à la société OGF au 1^{er} janvier 2019 ;

- les contrats de construction et d'exploitation de cinq crématoriums ;

- les contrats de rénovation et d'exploitation de deux chambres funéraires.

Les familles peuvent bénéficier de tarifs négociés en moyenne inférieur de 8 % aux tarifs généraux pratiqués par les organismes privés.

Par ailleurs la commission « Consultative des Services Publics Locaux » (CCSPL) a été saisie pour les rapports suivants :

- Exploitation des marchés d'approvisionnement déléguée à la Société Mandon ;
- Exploitation de la crèche Les Petits Chéris par la société La Maison bleue.

Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ces rapports.

Principaux textes réglementaires	- articles L. 1411-3, L. 5210-1-1A, L. 5211-39, L. 5219-2 et L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
Principaux documents de référence	- rapports d'activité 2022 des délégataires, de syndicats mixtes et des EPCI auxquels la commune est adhérente

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 04/12/2023

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article unique : Prend acte des rapports d'activité 2022 :

- MARCHES D'APPROVISIONNEMENT FORAINS - SOCIÉTÉ MANDON
- CRÈCHE DES PETITS CHÉRIS - SOCIÉTÉ LA MAISON BLEUE
- ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS EST MARNE ET BOIS (EPT 10)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE (S.I.G.E.I.F.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (S.I.P.P.E.R.E.C.)
- LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL CIMETIERE CREMATORIUM VALENTON (S.IC.C.V.)
- SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE LA RÉGION PARISIENNE POUR LE SERVICE FUNÉRAIRE (S.I.F.U.R.E.P.)

Le Maire - M. Olivier DOSNE

Le secrétaire de séance - Monsieur Maxime OUANOUNOU

Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le: 18 DEC. 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le : 15 DEC. 2023

A Joinville-le-Pont le